

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 8 février 2016 à 20h30**

Convocation le 01/02/2016

affichage le 16/02/2016

**Etaiet présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Nadine BOUTER-TURILLON, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, Martine ALBAN et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,.

**Procuration** : M. Patrice PROST à Mme Nadine BOUTER-TURILLON

**Secrétaire de séance** : M. Florian DARCO

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 11 janvier, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Approbation Compte de gestion 2015
- Vote du Compte administratif 2015

### Voirie

- Effacement BT- EP Les Minerais
- Consultation Maîtrise d'œuvre pour aménagement Rue du Cléau

### Questions diverses

### Affaires générales

#### **Approbation Compte de gestion 2015**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la commune et du CCAS dressé par M. le Trésorier municipal, les chiffres concordant avec ceux du compte administratif 2015.

#### **Vote du Compte administratif 2015**

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2015 de la commune dressé par M. le Maire et présenté par M. Ferrand.

Celui-ci fait apparaître

- |   |              |
|---|--------------|
| - un excédent de fonctionnement cumulé de | 383 431.75 € |
| - un déficit d'investissement cumulé de   | 38 506.99 €  |
| - Excédent global cumulé de               | 344 924.76 € |

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2015 du CCAS dressé par M. le Maire et présenté par M. Ferrand.

Celui-ci fait apparaître

- un excédent de fonctionnement cumulé de 1 317.36 € qui sera reporté en recette de fonctionnement au BP 2016 de la commune.

### **Affectation du résultat**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2016, l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Recettes d'investissement  
Article 1068, la somme de **38 506.99 €** pour combler le déficit d'investissement,
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'Article 002 (affectation à l'excédent reporté) :  
**344 924.76 € + 1317.36 € (excédent du CCAS) soit 346 242.12 €**

### Voirie

#### **Effacement BT – EP Les Minerais**

Le Conseil municipal avait validé en décembre l'avant-projet (AVP) concernant l'effacement des réseaux aux Minerais 3<sup>ième</sup> Tranche pour un montant de 107 200 €. Lors du dernier Conseil, les élus souhaitaient surseoir à la validation du devis définitif estimatif et à l'autorisation de signature de la convention avec le SIDEC en attente d'explications supplémentaires sur l'augmentation de 11 000 € entre l'AVP et le nouveau devis présenté.

Après renseignements complémentaires fournis par Monsieur le Maire (la différence provient de travaux exprimés en HT ou TTC pour certains travaux), le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des présents, à signer la convention avec le SIDEC et valide le montant des travaux restant à charge de la commune soit 53 024.74 €

#### **Consultation Maîtrise d'œuvre pour aménagement Rue du Cléau**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer la consultation et le recrutement concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Rue du Cléau qui consiste à réaliser 7 lots de constructions en parallèle de la réfection du chemin dont le statu doit être changé. Il précise que le coût de l'étude s'élèvera à environ 3000 à 4000 € avec une participation de l'aménageur privé.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des présents.

## QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre d'une reprise par un nouvel acquéreur, la garantie de pouvoir relocaliser la pharmacie dans le projet d'urbanisation « A la Vue de Dole » est essentielle. M. Ferrand indique qu'une possibilité existerait également dans le cadre du développement « Aux Brangeons » à urbaniser à très court termes.

Le Conseil municipal est favorable à cette relocalisation qu'il soutiendra en offrant toutes les garanties foncières pour ce projet.

2 – M. le Maire informe le Conseil municipal du remboursement de la compagnie d'assurance ALLIANZ BANQUE pour un montant de 1070.00 Euros, concernant la démolition du muret Rue de Besançon. Validé à l'unanimité des présents.

3 – M. le Maire informe le Conseil municipal du remboursement de la compagnie d'assurance GROUPAMA pour un montant de 1496.51 Euros, concernant l'effraction sur la porte fenêtre de la salle polyvalente. Validé à l'unanimité des présents.

4 – Mme BERNARD demande à Monsieur le Maire s'il est possible de faire quelque chose concernant la dégradation du toit de l'habitation situé en face de l'église. Il informe le Conseil municipal qu'un courrier a été remis au propriétaire et qu'un arrêté de péril sera pris si aucun travaux n'est engagé rapidement. D'autres propriétaires ont également reçu ce type de courrier pour des problèmes similaires.

5 – M. THEVENOT informe le Conseil municipal que pour l'année 2015 il y a eu en moyenne 140 connections par jour sur le site internet de la commune. Il y a seulement 107 inscrits à la newsletter.

6 – M. DARQC fait part au Conseil municipal d'une demande de la pétanque Fraisoise pour accéder au boulodrome de Dampierre. Le Conseil municipal mandate la commission association qui doit se réunir le mercredi 10 février pour statuer sur cette demande.

7 – M. DARQC fait part au Conseil municipal d'une demande du foyer rural de Dampierre pour la gratuité de la salle polyvalente du 17 au 26 mai prochain pour les répétitions et représentation de l'atelier théâtre. Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette demande.

8 – M. DARQC informe le Conseil municipal que le foyer rural de Dampierre projette de créer une nouvelle activité « Danse de salon » à partir du mois de septembre et demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le jeudi soir. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

9 – M. DARQC demande s'il y a eu des appels suite à la mise en place du panneau « A VENDRE » concernant la parcelle Rue de la Loutre. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il n'y a aucun retour.

10 – M. DARQC demande au Conseil municipal si l'ancien local médical peut être proposé pour une activité autre que médicale. Le Conseil municipal donne son accord.

11 – M. DARQC fait part au Conseil municipal du stationnement en infraction des voitures devant l'école aux heures d'entrée/sorties des élèves ce qui engendre de l'insécurité et de la gêne pour les manœuvres de bus scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il a déjà demandé à la gendarmerie d'être présente et de dresser des Procès-

Verbaux aux conducteurs en infraction. Il est lui-même intervenu à plusieurs reprises en vain par rapport à l'attitude irresponsable des contrevenants.

12 – M. DARCQ informe le Conseil municipal que les travaux dans la salle des jeunes ont débutés.

13 – Mme DUVAL informe le Conseil municipal que le bâtiment ex forges de Châteauneuf est en ruines et engendre un danger. Monsieur le Maire précise qu'il fera un arrêté de péril pour le propriétaire (cf. supra).

14 – Mme ALBAN informe le Conseil municipal des problèmes de stationnement Rue des Tilleuls qui engendrent une insécurité pour les habitants.

15 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que la salle de judo a été dégradée et qu'il est nécessaire de faire des travaux. La commune prend en charge les travaux mais un courrier sera fait aux occupants principaux à savoir le périscolaire et le Foyer Rural de Dampierre pour les responsabiliser sur des dégradations futures.

16 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que le rapport de SOCOTEC indique beaucoup de travaux à effectuer pour le boulodrome. La commission bâtiment devra statuer sur l'urgence réelle de ces travaux.

17 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que le commerce « PATOU PRIMEUR » envisage de faire un marché sur la place centre bourg à partir de mois d'avril.

18 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal de son inquiétude sur le danger potentiel des antennes relais et souhaite que cette problématique soit à nouveau abordée en Conseil municipal. Elle présentera à nouveau les enjeux de ce dossier.

19 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a été alerté par plusieurs habitants de Châteauneuf se plaignant qu'une parcelle de remblais se transforme depuis quelques semaines en décharge. M. le Maire indique que le propriétaire a été averti de cette situation et qu'il doit prendre toutes les mesures nécessaires.

20 – M. GOUNAND fait part au Conseil municipal du devis de l'entreprise « AUX ARTS PAYSAGERS » d'un montant de 2 880 € HT concernant la taille d'entretien de tous les arbres sur la traversée de Dampierre. Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce devis.

21 – M. FERRAND informe le Conseil municipal d'une invitation envoyée par la Communauté de communes JURA NORD le 2 mars prochain concernant une animation culturelle aux forges à FRAISANS.

22 – M. FERRAND demande s'il est nécessaire de re-délibérer concernant les indemnités d'élus suite à une circulaire de la Préfecture. M. le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

23 – M. FERRAND informe le Conseil municipal des fissures visibles à l'intérieur de l'Eglise. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de remettre en place des marqueurs pour suivre leur évolution. Mme Paillard est chargée de recontacter une entreprise de contrôles compétente.

La séance est levée à 23h00